



ARRÊTE N° 24/7181 du 31 DEC. 2024

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Marie-Sophie FEUVRE**  
Assistant socio-éducatif contractuel  
Responsable d'équipe de proximité  
Site d'Interventions sociales  
« Vallées de la Braye et de l'Anille/ Pays de l'Huisne Sarthoise »  
Service d'Interventions sociales Territoire Nord  
Direction adjointe des Territoires d'interventions sociales Nord  
Direction des Territoires d'interventions sociales  
Direction générale adjointe des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame FEUVRE, en qualité de Responsable d'équipe de proximité au sein du site d'Interventions sociales « Vallées de la Braye et de l'Anille/ Pays de l'Huisne Sarthoise », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Madame FEUVRE, assistant socio-éducatif contractuel, Responsable d'équipe de proximité, au sein du site d'Interventions sociales « Vallées de la Braye et de l'Anille/ Pays de l'Huisne Sarthoise », à l'effet de signer, tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

**à l'exception :**

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée à Madame FEUVRE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 3** En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables de proximité du service d'Interventions sociales Territoire Nord, délégation est donnée à Madame FEUVRE, à l'effet de signer les actes relevant de leurs activités.

**ARTICLE 4** Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame FEUVRE et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le **31 DEC. 2024**  
après dépôt en préfecture le **02 JAN 2025**  
après publication ou notification le **06 JAN 2025**